



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Marie Thérèse CASIMIRIUS
Date de convocation : 22 Juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 40
Nombre de procuration : 05

Extrait n°CC-07-2020-091

Objet : Désignation des membres de CAP Nord Martinique au sein de la Société Publique Locale Martinique Energies Nouvelles.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean Louis MARIE LOUISE, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Danielle ABOTT épouse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Jiovanny WILLIAM, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Stéphane LORDELOT, Chantal MAIGNAN, Maurice BONTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gilbert COUTURIER à Kristelle RISAL, Paméla PATRON à Olivier JEAN-DENIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Justin PAMPHILE, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Alfred MONTHIEUX, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Partie en cours de séance : Paméla PATRON

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que CAP Nord Martinique est actionnaire de la SPL Martinique Energies Nouvelles.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

Considérant qu'il convient de nommer les deux nouveaux représentants de CAP Nord au Conseil d'Administration de la SPL.

Considérant que ladite délibération devra désigner un élu de CAP Nord Martinique pouvant représenter l'institution au sein des Assemblées Générales de la SPL. Ce dernier peut être choisi parmi les deux administrateurs désignés.

Considérant qu'il convient également d'autoriser un des administrateurs à présenter sa candidature à la présidence de la SPL.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Considérant la candidature de Messieurs Jean-Baptiste ROTSEN et Thierry MARECHAL.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

De nommer les élus suivants afin de représenter CAP Nord Martinique au sein de la SPL Martinique Energies Nouvelles.

- Jean-Baptiste ROTSEN
- Thierry MARECHAL

Article 2 :

De désigner Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN pour représenter l'institution au sein des Assemblées Générales de la SPL.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN le cas échéant à présenter sa candidature à la présidence de la SPL.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 AOUT 2020

Le Président
Bruno Nestor AZEROT

